

*Le budget*

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. Le député s'est permis un commentaire. A ce stade, il ne peut que poser une brève question. La parole est au ministre des Finances (M. MacEachen).

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je pense que la question qu'a posée le député est très pertinente. Tant que l'on n'a pas comparé les chiffres, il sera impossible de conclure qu'un système est plus avantageux par rapport à un autre. Mais après avoir procédé à cet examen, je suis d'avis qu'en général, le mécanisme d'étalement sur les années ultérieures sera sans doute plus souple pour les agriculteurs et d'autres citoyens. Je le répète, les éleveurs de bovins canadiens en sont venus à cette conclusion après s'être entretenus avec des représentants gouvernementaux à Ottawa.

Pour ce qui est de l'analyse détaillée, je vais faire parvenir des statistiques comparées des répercussions des deux systèmes sur les agriculteurs et d'autres Canadiens aux bureaux des députés. Je veux faire en sorte que le nouveau système ne nuise pas aux agriculteurs qui, dans certains cas, ont pris l'habitude d'avoir recours aux rentes à versements invariables.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Je m'inquiète des répercussions sociales du budget et des dispositions qui n'ont pas été modifiées. On n'a rien changé au sujet de l'augmentation des frais des soins de santé qui sont des taxes déguisées qui vont continuer d'affliger les pauvres ou les Canadiens à faible revenu. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu et sur les gains en capital, c'est une attaque en règle contre le mariage et on récompense le divorce. En ce qui concerne les dons de charité, il en coûte deux fois moins cher aux riches pour faire des dons à leur paroisse ou à un organisme charitable qu'aux gens peu aisés. Pour un don de \$200, les riches récupèrent \$100 tandis que les pauvres récupèrent à peine \$12.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député n'est pas censé faire un discours, mais poser une question.

**M. Hawkes:** J'aimerais savoir si la question est réglée ou si les députés peuvent encore insister auprès du ministre des Finances (M. MacEachen) afin qu'il propose des mesures de justice sociale pour les pauvres et les Canadiens à faible revenu. Est-ce que la cause est entendue? Allons-nous oui ou non pouvoir le faire?

**M. l'Orateur adjoint:** Le député devrait poser sa question.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, bien entendu, je ne suis pas d'accord avec les conclusions du député. Je suis persuadé que le fardeau fiscal supplémentaire imposé sans aucun doute aux Canadiens par suite de ce budget sera assumé principalement par les groupes bien nantis et qu'en règle générale, les Canadiens à revenu modeste ou faible se retrouvent aujourd'hui dans une situation plus avantageuse grâce à ce budget. C'est ce que je crois et les tables d'impôt dont j'ai distribué copie aux députés le prouvent.

A propos des organismes de charité dont a parlé le député, il est vrai que certaines propositions ont été faites dans le budget

en vue de faciliter le débours des fonds pour des œuvres de bienfaisance. Des questions ont été soulevées à ce propos et j'ai accepté, si la Chambre peut prendre les dispositions nécessaires, de soumettre la question ainsi qu'un certain nombre d'autres, à un comité permanent. Si les députés ont de meilleures idées, j'accepterai volontiers de les examiner.

Je trouve plutôt étrange que les députés protestent maintenant avec véhémence contre les rajustements et les propositions que j'ai faits en réponse aux instances des citoyens, du caucus libéral et des députés d'en face. Qu'est-ce que la démocratie?

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Monsieur l'Orateur, ma question concerne les relations fiscales avec les provinces. Il n'ignore pas que son budget prévoyait de réduire de 5.7 milliards de dollars les transferts aux provinces. La suppression de ce qu'il appelait des échappatoires ou des crédits à l'investissement aurait permis aux provinces d'accroître leurs recettes de 3.6 milliards sur cinq ans, ce qui donnait une perte nette de 3.1 milliards. De toute évidence, il a rétabli les crédits à l'investissement, ce qui va réduire l'impôt sur le revenu provincial. Va-t-il en tenir compte lorsqu'il négociera avec les provinces?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, si les provinces reconnaissent que les changements fiscaux leur apportent certains avantages, cela m'incitera, bien sûr, à examiner la question. Même si j'ai cherché dans ce budget à donner aux provinces des avantages plus importants grâce à des changements fiscaux, jusqu'à présent, elles n'ont pas voulu reconnaître qu'il s'agissait là d'un facteur important. J'attendrai qu'elles le reconnaissent avant de commencer à rajuster les paiements.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Contrairement au parti conservateur, nous avons terminé notre tournée économique et avons entendu le point de vue des employeurs et des travailleurs. Depuis toujours, les personnes qui vont travailler dans le Nord touchent une prime de vie chère. Le ministre propose-t-il toujours d'imposer ces avantages en dépit du fait que l'Association canadienne du pétrole, l'Association internationale des travailleurs du bois ainsi que le Conseil des industries forestières et d'autres associations, s'inquiètent de l'avenir du Nord si ces avantages, strictement rattachés à l'emploi, sont imposés.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait posé la question parce qu'il me donne l'occasion de signaler de nouveau à la Chambre que l'ordonnance de détaxe qui a été accordée soustrait ces avantages à l'impôt. L'ordonnance s'applique dans la région désignée où sont applicables les avantages consentis aux travailleurs du Nord. Je dois ajouter que les prêts pour la construction d'une maison ont aussi été exemptés au nord du 60° parallèle et dans les stations isolées. Voilà la définition que nous avons utilisée. La situation n'a absolument pas changé en ce qui concerne les indemnités de travail dans le Nord.